

Bureau des concours enseignants
Affaire suivie par :
Barbara DURAND
Cheffe de bureau

Alice WARIN
Tél : 03 28 37 16 34
Mél : vaep-cappei@ac-lille.fr

144 rue de Bavay
59000 Lille

Lille, 01 OCT. 2025

La Rectrice de région académique
Rectrice d'Académie
Chancelière des universités

à

Messieurs les inspecteurs d'académie - directeurs
académiques des services de l'éducation nationale
du Nord et du Pas-de-Calais,
Monsieur le directeur de l'INSPE Lille Nord de France,
Mesdames et messieurs les IA-IPR,
Mesdames et messieurs les IEN-ET/EG,
Mesdames et messieurs les IEN du 1er degré,
Mesdames et messieurs les chefs d'établissements
des collèges publics et privés sous contrat,
Mesdames et messieurs les directeurs des E.R.E.A.,
Mesdames et messieurs les directeurs
des écoles primaires publiques et privées sous contrat,
Mesdames et messieurs les directeurs
des centres de formation pédagogique privés,
Mesdames et messieurs les directeurs
de centre d'information et d'orientation,

Objet : Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Éducation Inclusive (CAPPEI) par la voie de la validation des acquis d'expérience professionnelle (VAEP) - Session 2026

Référence : Circulaire du 12 février 2021 publiée au BO n°10 du 11 mars 2021

Le Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Éducation Inclusive permet à un enseignant d'être affecté à titre définitif sur un poste qui relève de l'adaptation scolaire ou de la scolarisation des élèves en situation de handicap. Cette certification atteste de la qualification des enseignants du premier degré et du second degré appelés à exercer dans les ULIS, dans les établissements scolaires et services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap.

A ce titre, une session est ouverte par la voie de la validation des acquis d'expérience professionnelle (VAEP) pour l'année 2026.

1. Conditions d'éligibilité

1.1 Condition statutaire

L'examen du Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Éducation Inclusive (CAPPEI) est ouvert aux enseignants du premier degré et du second degré de l'enseignement public, titulaires et contractuels employés par contrat à durée indéterminée, ainsi qu'aux maîtres contractuels, maîtres agréés et maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat.

1.2 Condition de durée d'exercice d'enseignement

Dans le cadre de la validation de l'expérience professionnelle, les candidats doivent justifier de cinq ans d'exercice d'enseignement dont trois ans à temps complet dans les domaines de l'enseignement adapté ou de la scolarisation des élèves en situation de handicap. L'ancienneté est calculée au 1^{er} septembre de l'année scolaire en cours.

Cette durée de trois ans est portée à quatre ans pour les professeurs exerçant au moins 50% de leur obligation réglementaire de service dans les domaines de l'enseignement adapté et de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

2. Procédure applicable

2.1 Recevabilité (livret 1)

Le registre d'inscription sera ouvert du **lundi 6 octobre 2025** à 10 heures au **mardi 4 novembre 2025** à 17 heures. Le dossier de recevabilité est téléchargeable sur le site académique : <http://www1.ac-lille.fr> (Rubrique « Concours/Métiers/Ressources humaines » - Certifications).

Le dossier (livret 1), accompagné de pièces justificatives (état civil, diplômes, certifications professionnelles, dernier rapport d'inspection ou compte rendu de rendez-vous de carrière, justificatifs de l'expérience professionnelle), devra être envoyé pour le **mardi 4 novembre 2025** à 17 heures au plus tard, par courriel à l'adresse : vaep-cappei@ac-lille.fr, en précisant l'objet « CAPPEI VAEP, dossier de recevabilité, Nom de naissance / Nom marital / Prénom ».

L'étude du dossier permettra de déterminer si la candidature à la VAEP est recevable.

En l'absence des pièces justificatives, la candidature sera jugée irrecevable.

Les résultats de la recevabilité seront communiqués aux candidats au plus tard le lundi 1^{er} décembre 2025.

2.2 Dossier de validation (livret 2)

Si la candidature est jugée recevable, un dossier de validation (livret 2) devra être déposé pour le **vendredi 13 février 2026 à 17 heures**, sur la plate-forme numérique dont vous trouverez les coordonnées ci-après : <https://eduline.ac-lille.fr> (Rubrique : « Applications » - « GEDeon - Environnement NUXEO »).

L'objectif de ce dossier est de valoriser les connaissances, les aptitudes et les compétences acquises tout au long de l'expérience professionnelle, sociale et personnelle du candidat.

2.3 Présentation devant le jury académique

Un entretien sera organisé avec le jury académique et mené à partir du dossier de validation élaboré par le candidat. La présentation par le candidat, d'une durée de 15 minutes, sera suivie d'un entretien d'une durée de 45 minutes. L'entretien se déroulera du lundi 23 mars au jeudi 26 mars 2026.

Je vous remercie de votre collaboration dans la mise en œuvre de ce certificat et la diffusion de la présente circulaire auprès des personnels placés sous votre autorité.

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Académie



Eric PIERRE

Sophie BÉJEAN